

**MAIRIE de FONTAINES**

**SAONE ET LOIRE**

République française

**EXTRAIT**  
des **DELIBERATIONS**  
du **CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/09/2024

Reçu en préfecture le 06/09/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240903-DE2024\_89-DE

**.SEANCE du 3 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, et le trois septembre, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

**Nombre de membres :**

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation 30 août 2024

**Présents :** Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Philippe GELIN, Carine PLUMIER, Guy BUGAUD, Michel BAYLE  
Isabelle BON, Ophélie GOULEY Sébastien GUILLOT, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND, Jean-Yves CHARLES

**Absents excusés avec procuration :** Dominique FONGARNAND à Sébastien GUILLOT, Mylène PLANKO à Bénédicte BOURGEON, Géraldine SARRON à Joël DEMULE

**Absents excusés:** Valentin CADEL

**Absent :** Jean-Claude BOS

**Secrétaire de séance :** Michel BAYLE

**Rapporteur :** Nelly MEUNIER-CHANUT

**N° DE2024-89**

**Objet : Élection d'un nouvel Adjoint au Maire à la suite de la démission du Premier Adjoint**

Madame le Maire fait part de la transmission par le Sous- Préfet le 29 août dernier, du courrier daté du 28 août 2024 acceptant la démission à cette date de Monsieur Jean-Claude BOS de ses fonctions de Premier adjoint au Maire.

Mme le Maire propose au Conseil municipal de procéder au remplacement de M. Jean-Claude BOS par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire,

Mme le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer :

- sur le maintien du nombre d'adjoints conformément aux délibérations des 3 juillet 2020 et 20 juin 2022 relatifs à la création des postes d'adjoints fixant le nombre d'adjoints à 5.

- que les adjoints élus avanceront d'un rang et de procéder au remplacement de M. Jean-Claude BOS, et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de 5ème adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide de maintenir le nombre d'adjoints à 5,

- décide que les adjoints élus avanceront d'un rang et de procéder au remplacement de M. Jean-Claude BOS, et que le nouvel adjoint élu prendra rang en qualité de 5ème adjoint au maire

Considérant que le nouvel adjoint à désigner doit être choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder.

Mme le Maire fait appel à candidature,

Monsieur Guy Bugaud est candidat.

- Vote est réalisé à bulletin secret conformément à l'article L2122-7, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue,

## - Dépouillement

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 17

Bulletins blancs : 1

Bulletin nuls : 0

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 8

## Est proclamé élu :

5<sup>ème</sup> adjoint : Guy BUGAUD

Madame le Maire fait part que le tableau du Conseil municipal sera modifié en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire  
Michel BAYLE



Le Maire  
Nelly MEUNIER-CHANUT

